

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Syndicat Intercommunal de Regroupement
Scolaire de
Béthemont-la-Forêt et Chauvry**

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

**PROCES VERBAL DU
COMITE SYNDICAL**

Procès-Verbal n°: P.V - 005 -2014

Du : Jeudi 16 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le seize octobre à 20 heures 30 le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier Dagonet, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Président,

Délégués de la Commune de Béthemont-la-Forêt :

Mesdames Malvina Boquet et Isabelle Oger et Monsieur Gérard Wagenstrutz,

Délégués de la Commune de Chauvry :

Mesdames Sophie Coolsaet, Vice-Présidente et Nadine Lemarié et Messieurs Jacques Delaune et Raphaël Barouch,

ETAIT ABSENT :

Monsieur Pierre Aussel ayant donné pouvoir à Madame Nadine Lemarié

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Dominique Fransioli-Pisolo et Monsieur Didier Renault

Madame Stéphanie Grocaut secrétaire du SIREs

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Sophie Coolsaet, Vice-Présidente

LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES 37

Avant de commencer le Comité Syndical, Monsieur Le Président précise que les points suivants sont retirés de l'ordre du jour :

- N°3 : Approbation des conventions de refacturation du personnel du syndicat,
- N°4 : Approbation des conventions de refacturation du personnel de Béthemont-la-Forêt,
- N°5 : Approbation des conventions de refacturation du personnel de Chauvry,
- N°6 : Approbation de la convention de refacturation du transport périscolaire du mercredi midi,
- N°8 : Approbation du budget supplémentaire,
- N°9 : Approbation des dotations des communes,
- N°12 : Position du Syndicat concernant les contrats des personnels du RPI,

-N°13 : Position du Syndicat concernant l'adhésion à un comité d'action sociale,

Ces points seront étudiés lors d'une réunion de médiation, qui doit être organisée prochainement par M. Philippe Tissier, de l'Union des Maires du Val d'Oise.

A – Nomination du secrétaire de séance :

Monsieur Didier Dagonet, Président, propose qu'un membre de la Commune de Chauvry soit secrétaire de séance.

Madame Sophie Coolsaet, Vice-Présidente, propose sa candidature.

Le Conseil Syndical désigne, **à l'unanimité**, Madame Sophie Coolsaet, Vice-Présidente, comme secrétaire de séance.

022 - 2014 – Approbation du compte-rendu du comité syndical du 3 juillet 2014 :

Monsieur Didier Dagonet, Président, précise que le Procès-Verbal de la séance du Comité Syndical du 3 juillet 2014 a été adressé à l'ensemble des Délégués.

Monsieur Le Président demande s'il y a des observations.

Monsieur Raphaël Barouch précise qu'en page 100, dans la délibération N°020-2014 sur la création de tarifs et des modalités d'inscriptions aux activités TAP , au cinquième paragraphe « Au sujet des TAP, Monsieur le Président rappelle la position des Elus de Béthemont-la-Forêt... », Il estime que ce n'est pas la position des Elus de Béthemont-la-Forêt mais un point de vue personnel de Monsieur Dagonet.

Monsieur Didier Dagonet, Président, demande aux Elus de Béthemont-la-Forêt de se positionner sur cette remarque.

Madame Malvina Boquet précise qu'elle approuve le fait de ne pas pénaliser les parents d'élèves en facturant les activités TAP.

Monsieur Gérard Wagentrutz propose que soit ajouté « la majorité des Elus de Béthemont-la-Forêt ».

Monsieur Le Président passe au vote.

Sur le rapport de Didier Dagonet, Président,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'observation de Monsieur Raphaël Barouch pour la délibération N°020-2014 sur la création de tarifs et des modalités d'inscriptions aux activités TAP , au cinquième paragraphe « Au sujet des TAP, Monsieur le Président rappelle la position des Elus de Béthemont-la-Forêt... », que ce n'est pas la position « des Elus de Béthemont-la-Forêt » mais un point de vue personnel de Monsieur Dagonet,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Approuve, le compte rendu de la séance du 3 juillet 2014 et

Ajoute le mot « la majorité » devant « des Elus de Béthemont-la-Forêt... »

023 - 2014 –Convention transport scolaire, avec le Conseil Général du Val d’Oise :

Monsieur Didier Dagonet, Président, rappelle que nous avons une convention avec le Conseil Général du Val d’Oise, pour la subvention du transport scolaire.

Aujourd’hui cette convention ne peut plus être renouvelée tacitement chaque année et c’est pour cela qu’il convient de l’approuver à nouveau, pour pouvoir bénéficier de la subvention intégrale du circuit.

Considérant l’absence d’observation, il est proposé de procéder au vote d’approbation de la convention transport avec le Conseil Général du Val d’Oise.

Sur le rapport de Didier Dagonet, Président,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l’examen de la convention par le bureau du Comité syndical, en date du 3 octobre 2014,

Considérant l’absence d’observation,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré **à l’unanimité**,

Approuve, la convention transport avec le Conseil Général du Val d’Oise,

Autorise le Président à signer tous les actes afférents.

024 - 2014 Position du Syndicat pour le versement d’une subvention aux coopératives des écoles au titre de l’année 2015-2016 :

Monsieur Le Président souligne que la directrice de l’école a demandé, par courrier en date du 22 septembre dernier, si le Syndicat versera la subvention 2015, aux coopératives scolaires dans le cadre du fonctionnement. Car l’équipe éducative envisage une classe de découverte du 12 au 17 avril 2015, pour les classes élémentaires de Béthemont-la-Forêt et Chauvry.

Aussi afin d’anticiper les rentrées d’argent pour financer cette sortie, les enseignantes souhaitent savoir si le Syndicat renouvellera sa dotation pour l’année 2015, afin de minimiser la participation des familles.

Le coût de cette classe revient à 418€ par élève, les parents soutiennent le projet mais cela représente une charge trop importante pour les familles.

Monsieur Le Président rappelle qu’à l’origine la subvention de fonctionnement allouée aux coopératives était versée en septembre-octobre mais en 2013, au vu des difficultés financières du Syndicat le versement a été réalisé en juin 2014. L’enveloppe octroyée était d’une centaine d’euros par enfant.

Après un débat, il est proposé de procéder au vote d’approbation de la dotation du Syndicat aux coopératives au titre de l’année 2015.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande des enseignants d’organiser une classe de découverte,

Considérant l’examen de la demande de subvention par le bureau du Comité syndical, en date du 3 octobre 2014,

Considérants les observations formulées par les Membres du Comité,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré **à l’unanimité**,

Approuve, le versement d'une subvention aux coopératives scolaires au titre de l'année 2014-2015, pour un montant de 5 000€,

Dit que cette somme sera inscrite au budget primitif 2015.

025 - 2014 – Position du Syndicat pour le versement d'une subvention aux coopératives des écoles au titre de l'année 2014-2015 :

Monsieur Le Président demande aux Membres du Comité Syndical s'ils souhaitent rattraper le versement de la subvention aux coopératives en allouant une subvention supplémentaire aux coopératives des écoles.

Madame Sophie Coolsaet, Vice-Présidente, demande si notre trésorerie permet le versement d'une double subvention aux coopératives et si les enseignants ont un réel besoin de cette double subvention.

Elle rappelle que le montant alloué permet déjà aux enfants de bénéficier de nombreuses activités gratuitement et ce n'est pas le cas dans toutes les Communes.

Le syndicat doit financer les TAP et le nombre d'enfants est en baisse malgré tout. Aussi si le budget du SIREs le permet, Madame Coolsaet n'est pas contre.

Monsieur Le Président précise que le bilan financier de la coopérative sera présenté lors du prochain conseil d'école.

Après un débat, il est proposé de procéder à l'examen de cette question lors de la préparation du budget 2015.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'examen de la demande de subvention par le bureau du Comité syndical, en date du 3 octobre 2014,

Considérant les observations formulées par les Membres du Comité Syndical,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à **majorité**, une voix contre **Monsieur Raphaël Barouch**,

Approuve, l'étude d'une subvention complémentaire pour l'année 2014-2015, lors de la préparation budgétaire 2015.

026 - 2014 – Approbation du règlement de fonctionnement des Temps d'Activités Pédagogiques (TAP) :

Monsieur Didier Dagonet, Président, rappelle que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, des temps d'activités pédagogiques ont été mis en place deux fois par semaine, les mardis et vendredis de 15h30 à 17h00.

Aussi comme toute structure d'accueil il convient d'adopter un règlement de fonctionnement.

Ce dernier a été proposé aux Membres du bureau du Comité Syndical le vendredi 3 octobre dernier.

Monsieur Le Président demande s'il y a des observations.

Madame Sophie Coolsaet, Vice-Présidente, demande pourquoi il est écrit que la secrétaire du Syndicat est la responsable administrative de l'équipe, dans le paragraphe « II) A) Composition de l'équipe ».

Monsieur Didier Dagonet, Président, rappelle que dans toutes collectivités publiques, les Elus sont chargés de la commande politique des projets de la collectivité mais le directeur général des services ou comme là, pour le syndicat, la secrétaire exécute ladite commande et transmet l'information aux agents.

Monsieur Jacques Delaune demande pourquoi il y a quinze jours la secrétaire est allée aux TAP et a participé aux tâches pédagogiques.

Monsieur Le Président répond que suite à des remarques des parents d'élèves sur le fonctionnement des TAP, il a demandé à la secrétaire de s'y rendre, accompagnée d'une Adjointe au Maire de Béthemont-la-Forêt, qui est aussi déléguée du SIREs, pour voir comment se déroulaient les activités et tester un nouveau cadre de fonctionnement desdites activités.

Les Elus de la Commune de Chauvry n'ont pas été informés des remarques des parents et souhaitent un retour sur le fonctionnement des TAP ainsi que du périscolaire.

Monsieur Jacques Delaune demande des explications sur le problème qui s'est posé quant à l'organisation d'une réunion un lundi après-midi du mois de septembre.

Monsieur Didier Dagonet, Président, répond qu'il ne voit aucune objection à ce que les agents soient réunis et ne demande pas systématiquement à être présent, lors de ces réunions.

Mais il n'avait pas été informé de cette rencontre et les agents n'auraient pas été rémunérés pour cela.

Le fait de les réunir n'est pas un problème mais il convient juste d'éclaircir la demande et l'organisation de ces rencontres.

C'est pour cela, qu'il est demandé que ce type de réunion soit organisée plus en amont afin que les agents puissent être rémunérés en heures supplémentaires ou que ces rencontres soient déduites des cinq heures de réunions annuelles prévues dans leur contrat.

Madame Dominique Fransioli-Pisolo ajoute que la réunion a tout de même eu lieu puisque les agents l'attendaient à la salle des fêtes ce jour-là et qu'elles étaient prêtes à le faire bénévolement.

Pour l'organisation des activités proposées au sein des TAP, Monsieur Le Président souligne la qualité du planning proposé par l'agent de Chauvry, dont il a pris connaissance que très récemment.

Par ailleurs Monsieur Dagonet demande aux élus de la commission sur la réforme des rythmes scolaires d'accompagner les agents pour préparer les activités dans le cadre des TAP mais aussi, pour le temps de l'accueil périscolaire et de lui soumettre ce projet avant de le mettre en place.

D'autres difficultés sont survenues, comme le problème de la fin de travail de l'agent de Chauvry. Aussi les Elus demandent que ce soit un agent du RPI qui gère la sortie des enfants du TAP afin que l'agent de Chauvry puisse quitter son poste à 17H.

D'autre part Monsieur le Président demande que les parents passent par le portillon et que le verrou du grand portail d'accès à la salle des fêtes soit maintenu fermé durant la présence des enfants.

Madame Sophie Coolsaet, Vice-Présidente, demande que les agents ne se garent plus devant la grande porte d'accès à la salle des fêtes car c'est l'accès des secours.

Enfin Madame La Vice-Présidente demande quelle procédure est instaurée pour les enfants qui rentrent seuls des TAP.

Monsieur Le Président précise que nous demandons aux parents un courrier signé afin d'autoriser les enfants à rentrer seuls.

Après ce débat, il est proposé de procéder au vote d'approbation du règlement de fonctionnement des temps d'activités pédagogiques.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'instauration d'un accueil dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, appelé TAP (Temps d'Activités Pédagogiques),

Considérant l'examen du projet de règlement par le bureau Comité syndical, en date du 3 octobre 2014,

Considérant les observations du Comité syndical,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve, le règlement de fonctionnement des Temps d'Activités Pédagogiques (TAP) tel qu'il a été présenté et annexé.

Autorise le Président à sa mise en œuvre.

027 - 2014 – Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) des enfants allergiques ou malades :

Monsieur Le Président informe qu'il a été sollicité par la Directrice de l'école pour la signature d'un Projet d'Accueil Individualisé, pour un enfant asthmatique.

Aussi afin de ne pas créer de discrimination et intégrer les enfants porteurs de maladies ou d'allergies, il est proposé aux Membres du Comité d'instaurer un Protocole d'Accueil Individualisé pour le RPI, car celui proposé par l'Education Nationale est adapté pour le temps scolaire, mais pas pour le temps périscolaire.

Ce PAI du SIRES permettrait aux agents d'administrer sur les conseils d'un médecin des services de secours les médicaments afférents à l'enfant concerné, en cas de nécessité.

De plus afin de garantir la mise en œuvre en cas de nécessité, il est proposé d'organiser une séance de formation à l'utilisation des appareils propre à chaque allergie, par un médecin ou une infirmière du secteur.

Suite à l'instauration du document relatif au Protocole, la famille concernée sera contactée pour lui proposer la signature dudit document.

Monsieur Le Président souligne que c'est le Président qui signe ce protocole et qu'il n'est valable que pour le temps périscolaire au RPI.

Aussi le Maire de la Commune où est scolarisé l'enfant devra lui aussi instaurer ce type de procédure pour le temps de restauration scolaire.

Après ces précisions, il est proposé de procéder au vote d'approbation du PAI.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'examen du projet de Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) par le bureau du Comité syndical, en date du 3 octobre 2014,

Considérant la nécessité de mettre en place un document permettant d'acter la procédure en cas d'accueil d'un enfant allergique ou malade chronique,

Considérant le document proposé,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Approuve, le PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) tel qu'il a été présenté et annexé.

Autorise le Président à sa mise en œuvre et la signature de tous les actes afférents.

028 - 2014 – Etudes des devis pour l'entretien des tricycles, des ordinateurs de l'école élémentaire de Béthemont-la-Forêt et pour le tapis de sol pour l'accueil périscolaire du matin :

Monsieur Didier Dagonet, Président, informe que les tricycles et trottinettes de l'école maternelle montrent des signes de vieillesse avancée.

Aussi un devis de remplacement des roues et planches des trottinettes a été demandé à la société qui a fourni les tricycles et trottinettes. Ce devis s'élève à 1198.80€ TTC.

Cet entretien n'ayant pas été budgété, ce point sera examiné lors de la préparation du budget supplémentaire 2014.

De même, Monsieur Le Président précise que l'année dernière il avait été décidé d'installer deux ordinateurs à l'école élémentaire de Chauvry, afin que l'enseignante puisse faire passer les brevets informatique et internet, aux élèves.

Au vu des difficultés budgétaires, les Elus de l'époque avaient décidé de reporter à 2014, l'installation des ordinateurs à l'école élémentaire de Béthemont-la-Forêt.

Aussi, un devis réactualisé a été demandé à l'entreprise ISB, qui s'élève à 2165.81€ TTC. Pour information les crédits ont déjà été votés lors du budget primitif à l'imputation 2183.

Les Membres du Comité n'apportent pas d'objection et approuvent ce devis.

Enfin, l'agent qui gère l'accueil du matin dans la salle de Conseil Municipal de la Commune de Chauvry a demandé un tapis de sol pour que les petits puissent jouer sans avoir froid.

Le prix du tapis de sol s'élève à 249.60€ TTC.

Les Membres du Comité valident l'achat d'un tapis de sol, cependant Mesdames Dominique Fransioli-Pisolo et Nadine Lemarié iront voir pour l'achat de ce tapis et en informeront le Président, afin que la secrétaire puisse établir le bon de commande.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'étudier les devis relatifs à l'entretien des tricycles et trottinettes de la classe de maternelle, celui pour l'équipement en matériel informatique de la Classe élémentaire de Béthemont-la-Forêt et l'acquisition d'un tapis de sol, pour l'accueil périscolaire du matin, dans la Salle du Conseil Municipal de la Commune de Chauvry,

Considérant les observations formulées par les Membres du Comité,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Refuse, le devis relatif à l'entretien des tricycles et trottinettes et décide de reporter l'examen de ce devis lors de l'étude du budget supplémentaire 2014,

Approuve, le devis relatif à l'équipement en matériel informatique de la Classe élémentaire de Béthemont-la-Forêt et autorise le Président à passer la commande,

Approuve, l'idée d'acquérir un tapis de sol, pour les enfants accueillis dans la salle du Conseil Municipal de la Commune de Chauvry et décide de rechercher un tapis moins cher que celui du devis présenté,

Autorise le Président à donner la suite nécessaire à chacun des devis ci-dessus, conformément aux débats afférents.

B – Point sur la fréquentation à l'accueil périscolaire

Un état de la fréquentation a été établi pour l'accueil de septembre 2014.

La fréquentation se décompose comme telle :

Inscriptions	Nbr	/
Enfants de Chauvry	12	/
Enfants de BLF	19	/
Total des inscriptions	31	/
Prestations	Prestations facturées	Présences réelles
Permanent du matin BLF	63	36
Permanent du soir BLF	187	172
Permanent du matin Chauvry	147	101
Permanent du soir Chauvry	68	63

Occasionnel du matin BLF	10	/
Occasionnel du soir BLF	5	/
Occasionnel du matin Chauvry	24	/
Occasionnel du soir Chauvry	7	/
Occasionnel du matin autre ville	12	/
Occasionnel du soir autre ville	0	/
Moyenne théorique du nombre d'enfant accueilli le matin	9 enfants en moyenne	
Moyenne théorique du nombre d'enfant accueilli le soir	15 enfants en moyenne	

C – Point sur la fréquentation aux Temps d'Activités Pédagogiques :

Un état de la fréquentation a été établi pour l'accueil de septembre 2014.
La fréquentation se décompose comme telle :

Inscriptions	Nbr	/
Enfants de Chauvry	14	/
Enfants de BLF	25	/
Total des inscriptions	39	/
Prestations	Prestations facturées	Présences réelles
TAP Permanent BLF	207	180
TAP Permanent Chauvry	108	101
TAP Permanent autre ville	8	8
TAP Occasionnel BLF	1	/
TAP Occasionnel Chauvry	0	/
TAP Occasionnel autre ville	0	/
Moyenne théorique du nombre d'enfant accueilli au TAP	36 enfants en moyenne	/

D – Point sur les effectifs des écoles :

Monsieur Didier Dagonet, Président, présente les effectifs scolaires, 49 enfants répartis en trois classes sur les deux Communes adhérentes :

Classe de maternelle : 19 élèves (7 Béthemontois et 12 Chauvriots) :

- Très petite section : 2
- Petite section : 7
- Moyenne section : 7
- Grande section : 3

Classe élémentaire Béthemont-la-Forêt : 14 élèves (8 Béthemontois, 4 chauvriots et 2 autres Communes) :

- CP : 9
- CE1 : 5

Classe élémentaire Chauvry : 16 élèves (10 Béthemontois et 6 Chauvriots) :

- CE2 : 3
- CM1 : 4
- CM2 : 9

Soit 48 enfants scolarisés issus des deux communes adhérentes et 1 enfant d'une autre commune.

E – Questions diverses :

► Résultats des élections des représentants des parents d'élèves :

Le scrutin s'est déroulé le vendredi 10 octobre dernier.

Le taux de participation s'élève à 75.64% et les parents élus sont les suivants :

-Titulaires : Mme Corinne Charpentier, Mme Céline Dumény et Mme Nadège Tisserand.

-Suppléantes : Mme Sylvie Bonnin, Mme Michèle Rouault et Mme Valérie Tchekhoff.

► Conseil d'école :

Le prochain Conseil est prévu le 6 novembre à 18h.

► Sapins de Noël :

Monsieur Le Président demande si comme chaque année, le Syndicat commande trois sapins pour les classes et un pour la salle des fêtes.

Les Membres du Comité à l'unanimité valident l'acquisition de ces sapins, pour un montant d'environ 80€.

► Quelques dates à retenir :

Les enseignantes nous ont informés que la fête de Noël se déroulera le vendredi 12 décembre à la salle des fêtes de Chauvry et que la fête de fin d'année scolaire est prévue le vendredi 26 juin 2015.

► Dématérialisation des pièces comptables :

Monsieur Le Président précise que comme l'ensemble des collectivités nous allons être amenés à investir pour la mise en conformité de notre logiciel comptable.

Les Elus de la Commune de Chauvry informent que c'est en cours pour la Commune de Chauvry.

► Chèques emplois service :

Monsieur Didier Dagonet, Président, précise qu'un parent nous a sollicités pour régler les frais du RPI avec des Chèques Emplois Service. Cette demande concerne un seul enfant.

La Trésorerie a confirmé que nous pouvions l'instaurer cependant des frais sont à la charge du Syndicat pour les enfants de plus de 6 ans.

Après concertation, l'ensemble des Elus refusent à l'unanimité la mise en œuvre de ce moyen de paiement.

► Prestataire de restauration scolaire et des goûters du SIRES :

Le 6 et 9 octobre derniers nous avons eu un problème de produits impropres à la consommation à la restauration scolaire de Chauvry et pour les goûters du Syndicat.

Monsieur Le Président précise qu'il fera un courrier demandant au prestataire des explications et les actions correctives qui seront mises en place. Il invite la Commune de Chauvry à faire un courrier aussi de son côté.

► Commission des finances du 1^{er} octobre 2014 :

Monsieur Raphaël Barouch demande pourquoi l'ensemble de ses remarques n'ont pas été inscrites au compte-rendu.

De plus il estime que le coût des TAP augmente le budget 2014 d'environ 5 000€ et pense qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter autant le budget supplémentaire.

Monsieur Le Président précise que ce point sera vu avec le médiateur et qu'il n'apportera pas plus de précisions sur les points financiers qui étaient à l'ordre du jour.

Enfin Monsieur Raphaël Barouch indique, qu'il ne souhaite pas donner suite à la proposition de Monsieur Le Président de lui confier le poste de trésorier du Syndicat.

<p style="text-align: center;">PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 23H07</p>
--

**Liste des délibérations prises lors de la séance du Conseil Syndical
du 16 octobre 2014 :**

Date du Comité :	Numéro :	Objet de la délibération :
16 octobre 2014	022-2014	Approbation du compte-rendu du comité syndical du 3 juillet 2014
	023-2014	Convention transport scolaire, avec le Conseil Général du Val d'Oise
	024-2014	Position du Syndicat pour le versement d'une subvention aux coopératives des écoles au titre de l'année 2015-2016
	025-2014	Position du Syndicat pour le versement d'une subvention aux coopératives des écoles au titre de l'année 2014-2015
	026-2014	Approbation du règlement de fonctionnement des Temps d'Activités Pédagogiques (TAP)
	027-2014	Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) des enfants allergiques ou malades
	028-2014	Etudes des devis pour l'entretien des tricycles, des ordinateurs de l'école élémentaire de Béthemont-la-Forêt et pour le tapis de sol pour l'accueil périscolaire du matin

M. Dagonet Le Président		Mme Sophie Coolsaet La Vice-Présidente	
Mme Malvina Boquet Secrétaire		M. Delaune Délégué Titulaire	
Mme Isabelle Oger Trésorière		M. Raphaël Barouch Délégué Titulaire	
M. Wagentrutz Délégué Titulaire		M. Pierre Aussel Délégué Titulaire	Absent Ayant donné pouvoir A Mme Lemarié
Mme Chantal Delamour Déléguée suppléante		Mme. Dominique Fransioli-Pisolo Déléguée suppléante	
Mme Maria Marques Fernandes Déléguée suppléante		Mme Nadine Lemarié Déléguée suppléante	En remplacement de M. Pierre Aussel